

TGS France Patrimoine, adossé au Groupe interdisciplinaire TGS France (<https://www.tgs-france.fr/>) est un professionnel immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 08043687 (ce numéro est consultable sur le site internet de l'ORIAS www.orias.fr) au titre des activités réglementées détaillées ci-dessous.

Il est à même de vous conseiller pour la gestion de votre patrimoine notamment dans le cadre de consultations écrites, qui feront l'objet de lettres de mission préalablement acceptées et signées par vous.

Il est soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17, place de la bourse 75082 Paris, www.amf-france.org pour le statut de conseiller en investissement financier et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest -CS 92459-75436 PARIS Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr pour le statut de courtier d'assurance.

Votre Conseiller exerce les activités réglementées suivantes :

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, enregistré sous le n°001508 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris – www.anacofi.asso.fr, association professionnelle agréée par l'AMF. Il est autorisé actuellement à conseiller principalement les produits et/ou services financiers des sociétés citées ci-dessous. Le conseil en investissement est réalisé de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF
- **Démarcheur bancaire et financier pour le compte de TGS FRANCE Patrimoine**
- **Activité de courtier en assurance**. Activité positionnée selon l'article L.521-2 II 1°b) du Code des assurances, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurances ou de capitalisation des établissements listés au ci-dessous. TGS France Patrimoine ne fournit pas de recommandation au sens de l'article L.521-2 du Code des assurances. TGS France Patrimoine est adhérent à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Votre Conseiller est par ailleurs **titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce** n° CPI 4901 2018 000 027 745 délivrée par la CCI du Maine et Loire le 1^{er} Avril 2021 et garantie par MMA IARD (n° de police 114240090).

Il dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, **d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) suffisante(s) couvrant ses diverses activités**. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et Souscrites auprès de MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans. Police n° 114240090 pour des montants annuels de :

	CIF	IA	Immobilier
Responsabilité civile professionnelle	2 000 000 € par sinistre et par an (dont 1.500 000 en matière de Girardin)	3 000 000 € par sinistre et par an	2 000 000 € par sinistre et par an
Garantie financière	NA	115 000 € par an	110 000 € par an

Partenaires et rémunération

TGS France Patrimoine a noué un partenariat avec la société Solutions Partenaires, SARL dont le siège est situé 7 Boulevard de Beaumont, 35000 Rennes, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 843 306 325. Solutions Partenaires a vocation à traiter l'ensemble des opérations de gestion sur les placements des clients de TGS France Patrimoine. En aucun cas Solutions Partenaires n'interviendra sur des conseils en placements auprès des clients TGS France Patrimoine. Au titre de ce partenariat, les clients TGS France Patrimoine pourront être en relation avec les salariées de la société Solutions Partenaires.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des principaux partenaires référencés par TGS France Patrimoine. La liste complète des partenaires vous sera remise sur simple demande :

TYPLOGIE	PARTENAIRES	MODES DE REMUNERATION
Prestataires de services d'investissement	123 Investment Managers – Praemia REIM – Malakoff Humanis Epargne – Eres – Audacia – La Française AM – Perial AM – Sofidy – Foncière Magellan – Inter Invest – Euryale – France Valley	Commissions
Organismes d'assurance	AG2R La Mondiale – Intencial – Abeille Assurances – Cardif – Alpheys Partenaires – EDRA – Entoria – Oradéa Vie – Nortia – Suravenir – SwissLife	Commissions
Promoteurs immobiliers	Pierre Revente – PERL – Fidexi	Commissions

Vous êtes informé(e) qu'aucun partenaire ne représente + de 33% du Chiffre d'Affaires de la société TGS France Patrimoine et que nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte dans les entreprises susvisées. Votre Conseiller ne peut encaisser aucun fonds, effet ou valeur. Aucun de ces partenaires ne détient de participation directe ou indirecte dans la société TGS France Patrimoine.

Par ailleurs, notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

Un mode de facturation & de rémunération transparent

Dans le cadre des statuts CIF et IAS

TGS France Patrimoine délivre un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller conserve les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations contractuelles.

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et plus particulièrement son article 325-4, nous vous informons pouvoir recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPC, tout ou partie des frais d'arbitrage, une fraction des frais de gestion – le taux de rémunération annuel ne pouvant excéder 1,55 % ⁽¹⁾.

Lorsqu'une mission de conseil est suivie de la souscription de parts de SCPI, nous vous informons pouvoir recevoir une rémunération ne pouvant excéder un maximum de 7 % ⁽¹⁾ du montant de la souscription, et, pour les produits structurés, en fonction de la date de maturité du produit, nous vous informons pouvoir recevoir jusqu'à 0.35 % ⁽¹⁾ annualisé du montant de la souscription.

Par ailleurs, chaque prestation de TGS France Patrimoine en qualité de conseiller en investissement fait l'objet d'une lettre de mission signée par le client détaillant les objectifs de la mission, la méthodologie ainsi que la nature et le niveau de rémunération. Les préconisations font l'objet d'un document écrit commenté lors d'un rendez-vous. Les prestations sont rémunérées de la manière suivante :

- > Sous forme d'honoraires pour certaines activités de conseil tel que les audits patrimoniaux, l'aide à la déclaration d'imposition. Les honoraires sont alors facturés sur la base d'un taux horaire de 175 € HT soit 210 € TTC.
- > Sous forme de commissions en cas de recherche et le conseil d'un placement dans le cadre du statut de CIF ou de courtier d'assurance :
 - La totalité des frais de souscription déduction faite de la part revenant à la société qui l'autorise à commercialiser ce produit.
 - Une fraction des frais de gestion annuels dans la limite de 50% des frais de gestion perçus par la société.
- > Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sur les rémunérations perçues sera fournie dans les livrables adressés aux clients.

Modalités de contact

Vous pouvez contacter votre conseiller aux coordonnées figurant ci-dessous dans le bloc de signature qui vous est remise dans ses modes de contact avec vous, votre conseiller privilégiera les échanges courriels qui pourront, le cas échéant, être complétés d'échanges téléphoniques et visioconférence.

Le respect de vos droits

En cas de vente à distance, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 7 jours ouvrés à compter du lendemain de la conclusion du contrat, en adressant votre demande à l'adresse suivante : TGS France Patrimoine – TSA 91220 – 49072 Beaucouzé CEDEX.

En cas de contestation, votre Conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez vous adresser : par courrier à l'adresse suivante : TGS FRANCE PATRIMOINE 1 rue du Tertre 49072 BEAUCOUZE ; ou par mail à : patrimoine@tgs-france.fr

Nous nous engageons, à compter de la date de réception de votre réclamation, à en accuser réception dans un délai de dix jours et à y apporter une réponse dans un délai maximal de deux mois sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas, vous avez la possibilité de faire appel à l'un des médiateurs précisés ci-dessous, selon l'activité considéré et votre statut.

Pour les réclamations en qualité de consommateur liées aux produits financiers : Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, mediation@amf-france.org <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF>

Pour les réclamations en qualité de consommateur liées aux produits d'assurance : vous pouvez vous adresser à la Médiation de l'Assurance, – TSA 50110, 75441 Paris cedex 09. Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les réclamations liées aux produits bancaires et aux biens immobiliers : vous pouvez vous adresser au Médiateur de la consommation – ANM CONSO – 62 rue Tiquetonne 75002 Paris. Site internet : www.anm-conso.com/anacofi-immo

Pour les réclamations en qualité de client ayant le statut d'entreprise : Médiateur de l'ANACOFI 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris.

Données personnelles

Les informations recueillies par TGS France PATRIMOINE, SARL immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 504 65 8345 , et dont le siège social est situé Parc d'activité Angers – Beaucouzé 1 rue du Tertre 49070 BEAUCOUZE font l'objet d'un traitement informatique destiné à la réalisation de conseil en investissement financier, la réalisation d'opérations de réception et transmission d'ordres, la souscription d'instruments financiers, l'acquisition de biens immobiliers, à l'application de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, et le financement du terrorisme, à la lutte contre les fraudes, à la mise en place de virements ou prélèvements bancaires, et à la réalisation d'études statistiques dans le cadre des dispositions légales et réglementaire de gouvernance produit, Elles sont conservées 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle. Les destinataires des données sont les sociétés de gestion de portefeuille, les compagnies d'assurance, les partenaires bancaires, immobiliers, CIF ou courtiers, et éventuellement leurs sous-traitants, qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion de votre contrat / investissement, ainsi que le cas échéant, les autorités administratives et judiciaires. Les données peuvent également être transmises s'il y a lieu, à toutes personnes intervenant au contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, curateurs, tuteurs, enquêteurs. Des informations vous

concernant peuvent également être transmises à toutes personnes intéressées au contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire du contrat). Conformément à la loi « informatique et libertés » de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et 2018 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit au représentant de TGS France Patrimoine, M. Eric Barioulet situé Parc d'activité Angers Beaucouzé 1 rue du Tertre 49070 Beaucouze

Vous avez la faculté d'introduire une réclamation relative au traitement de vos données personnelles sur le site de la CNIL en remplissant un formulaire de plainte en ligne ou par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Accord des parties

Fait en 2 exemplaires, dont l'un a été remis au client

A: \$VILLE_CONTACT\$

Le Cliquez ici pour entrer une date.

Cachet et signature du conseiller

Signature et accord du client

\$TITRE_CONSEILLER\$ \$NOM_CONSEILLER\$
\$PRENOM_CONSEILLER\$

Précédée de la mention « Lu et approuvé »
\$TITRE_CONTACT\$ \$NOM_CONTACT\$ \$PRENOM_CONTACT\$